

## **Ambenay > Périmètre Délimité des Abords**

Ambenay est concernée par un Périmètre Délimité des Abords (13/12/2016) ; ce nouveau périmètre permet ainsi de garantir la pérennité des paysages la vallée de Risle entre les deux monuments et d'exclure des zones de plateau moins concernées.

Les monuments historiques et sites qui couvrent la commune sont les suivantes :

- *Dolmen dit de Rugles au lieu-dit "Près de Roger" (Classé MH 31/12/1900)*
- *Église : clocher (Inscrit MH 17/04/1926)*

**Retrouvez la délimitation sur**

**[http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/125/Urba\\_patrimoine.map](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/125/Urba_patrimoine.map)**

